

## **Novartis introduit le congé parental de 18 semaines en Suisse** <sup>[1]</sup>

**Publish Date:** 18 mars 2019 06:20 EDT



L'arrivée d'un enfant est un moment inoubliable pour tous les parents. Nous souhaitons fêter cet heureux évènement avec nos collaborateurs et leur permettre de vivre avec autant d'intensité que possible ces premiers moments avec leur enfant.

C'est pourquoi, à compter du 1er juillet 2019, nous offrons à tous nos collaborateurs de Suisse un congé parental payé de 18 semaines, après la naissance ou l'adoption d'un enfant. Cette disposition s'appuie sur notre nouvelle directive mondiale relative au congé parental, qui doit garantir à nos collaborateurs du monde entier un congé payé d'au moins 14 semaines. L'application de cette directive à l'échelle mondiale se déroulera en trois phases, pour une application complète d'ici 2021 au plus tard.

«Nous pensons que cet avantage important aidera nos collaborateurs à prendre les bonnes décisions concernant la santé et le bien-être de leurs familles, dans la mesure où il leur offre une flexibilité et une sécurité financière à un moment de leur vie où cela a une importance particulière», explique Steven Baert, Chief People & Organization Officer chez Novartis.

Consultez [ici](#) <sup>[2]</sup> le communiqué de presse sur le sujet.

---

**Source URL:** <https://www.novartis.ch/fr/news/novartis-introduit-le-conge-parental-de-18-semaines-en-suisse>

### **Links**

[1] <https://www.novartis.ch/fr/news/novartis-introduit-le-conge-parental-de-18-semaines-en-suisse>

[2] <https://www.novartis.ch/fr/news/media-releases/novartis-instaure-un-conge-parental-remunere-de-18-semaines-en-suisse>